

LA CROIX

finansol
édition 2021-2022

Frédéric Tiberghien
Président de
Finansol
David Aroux/
DegrésFahrenheit

Jean-Christophe Ploquin
Rédacteur en chef
«La Croix»

éditorial

L'envolée

L'épargne solidaire a bondi de 5 milliards d'euros en 2020, une année marquée par l'irruption du Covid-19. Alors que les Français étaient cloîtrés chez eux, leur engagement pour une économie sociale et solidaire n'est pas resté confiné. La collecte a augmenté de 33%! Cette lame de fond doit beaucoup à la loi Pacte, qui a réformé l'épargne salariale et conforté l'émergence de l'assurance-vie solidaire. D'autres inflexions sont liées à la crise sanitaire: une préférence pour la liquidité (+ 26% pour les livrets bancaires) et une forte progression des souscriptions directes au capital d'entreprises solidaires (+ 15%). Les financements vers ces entreprises ont atteint 566 millions d'euros (+ 24%), tandis que leurs missions ont été infléchies par la crise: les prêts sociaux aux particuliers ont crû fortement, ainsi que les financements fléchés vers les organismes d'utilité sociale en France. La solidarité avec le Sud a en revanche reculé, sans doute provisoirement, tout comme les prêts environnementaux et les investissements des foncières sociales. Conscient de l'impact du confinement sur les projets et les modes de vie des jeunes, ce baromètre réunissant *La Croix* et Finansol met en évidence trois actions en leur direction, illustrant la diversité des apports de la finance solidaire: la formation à l'éco-fabrication dans le secteur culturel; l'insertion professionnelle de jeunes handicapés ou en situation vulnérable dans plusieurs pays d'Afrique; et le développement de l'habitat intergénérationnel en France. «*La France est à l'avant-garde de la finance solidaire*», rappelle Sophie Faujour, engagée dans la philanthropie à impact. L'importance des besoins exige de poursuivre l'essor.

2020, année exceptionnelle pour la finance solidaire

L'encours total de l'épargne solidaire a atteint 20,3 milliards d'euros fin 2020, en hausse de 33% sur un an.



P our l'épargne solidaire aussi, l'année 2020 restera un cru particulier, avec un encours total de 20,3 milliards d'euros, selon le Baromètre annuel de la finance solidaire publié par l'association Finansol et *La Croix*. «*Personne n'aurait imaginé il y a deux ans que nous atteignons cet objectif en 2020*», se félicite Jon Sallé, responsable de l'Observatoire de la finance solidaire chez Finansol. La croissance est de 33% par rapport à l'année 2019, qui avait déjà battu des records. Le baromètre porte sur les 166 placements d'épargne solidaire labellisés Finansol, auxquels s'ajoutent les produits d'épargne salariale solidaires non labellisés, mais dont les critères sont quasiment alignés avec ceux de Finansol. Ce périmètre permet d'englober la quasi-totalité de l'épargne solidaire en France, une épargne investie directement dans des entreprises à finalité sociétale ou sur des produits financiers qui serviront à financer des projets à forte utilité sociale et environnementale.

Les placements solidaires passent par trois canaux, tous orientés à la hausse en 2020.

L'engagement de l'épargnant se traduit de deux façons: soit il reverse entre 25% et 100% des intérêts de son placement à une association; soit son épargne servira à financer une association ou une entreprise, via un apport en fonds propres ou un prêt. Le premier mécanisme a permis de verser 3,8 millions d'euros de dons à des associations en 2020 et le second de financer des projets sociaux et/ou environnementaux à hauteur de 566 millions d'euros. Ces placements solidaires passent par trois canaux – l'épargne salariale, l'investissement direct ou les produits financiers proposés par les banques ou les mutuelles d'as-

2020, année exceptionnelle pour la finance solidaire

«L'épargne salariale solidaire continue de se diffuser, notamment dans les PME, ce qui est un facteur de résilience important.»

●●● Suite de la page 1.

surance – tous les trois orientés à la hausse en 2020. C'est l'épargne solidaire bancaire – où l'on trouve les livrets, les organismes de placement collectif (OPC) ou les contrats d'assurance-vie – qui a connu les évolutions les plus remarquables l'année dernière. De fait, l'épargne des Français a explosé en 2020 avec la crise sanitaire, qui a provoqué à la fois des réflexes de prudence et limité les possibilités de consommer. L'épargne solidaire a profité du mouvement. «L'épargne placée sur des livrets solidaires a considérablement augmenté en 2020, passant de 2,5 à 3,2 milliards d'euros, constate Jon Sallé. Outre la très bonne performance de certains livrets, comme celui de la Nefou du livret Agir du Crédit Coopératif, la grande majorité des livrets labellisés ont vu leur encours augmenter.»

2020 a vu aboutir la labellisation du fonds en euros du contrat d'assurance-vie responsable et solidaire de la MAIF.

L'événement de l'année concerne l'assurance-vie, qui représentait jusqu'à présent un tout petit flux de l'épargne solidaire (211 millions d'encours en 2019). 2020 a vu aboutir en effet la labellisation du fonds en euros du contrat d'assurance-vie responsable et solidaire de la MAIF. Avec plus de 2 milliards d'encours, cette labellisation explique à elle seule plus de 40 % de l'augmentation de la totalité de l'épargne solidaire en 2020, générant près de 150 millions d'euros de financements solidaires supplémentaires.

L'année a été plus mitigée du côté des OPC solidaires, qui ont bien résisté aux remous des marchés. «Les produits solidaires respectant à minima le cadre posé par l'Investissement socialement responsable (ISR), ils intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et ont tendance à mieux supporter les crises : comme ils ne portent pas sur des produits risqués, ils sont moins

sensibles aux aléas économiques», analyse Jon Sallé. Leur encours a progressé de 7 % l'an dernier, passant de 2 milliards à 2,1 milliards d'euros.

Le principal vecteur d'épargne solidaire reste l'épargne salariale (11,7 milliards d'euros sur un total de 20,3 milliards). Là encore, l'année s'est terminée sur une belle progression de 21 %. «Le flux de 2020 provient des résultats des entreprises de 2019, une très bonne année pour les entreprises, qui ont versé beaucoup de primes d'intéressement ou de participation, lesquelles sont placées dans des plans d'épargne entreprise (PEE)», décrypte Jon Sallé.

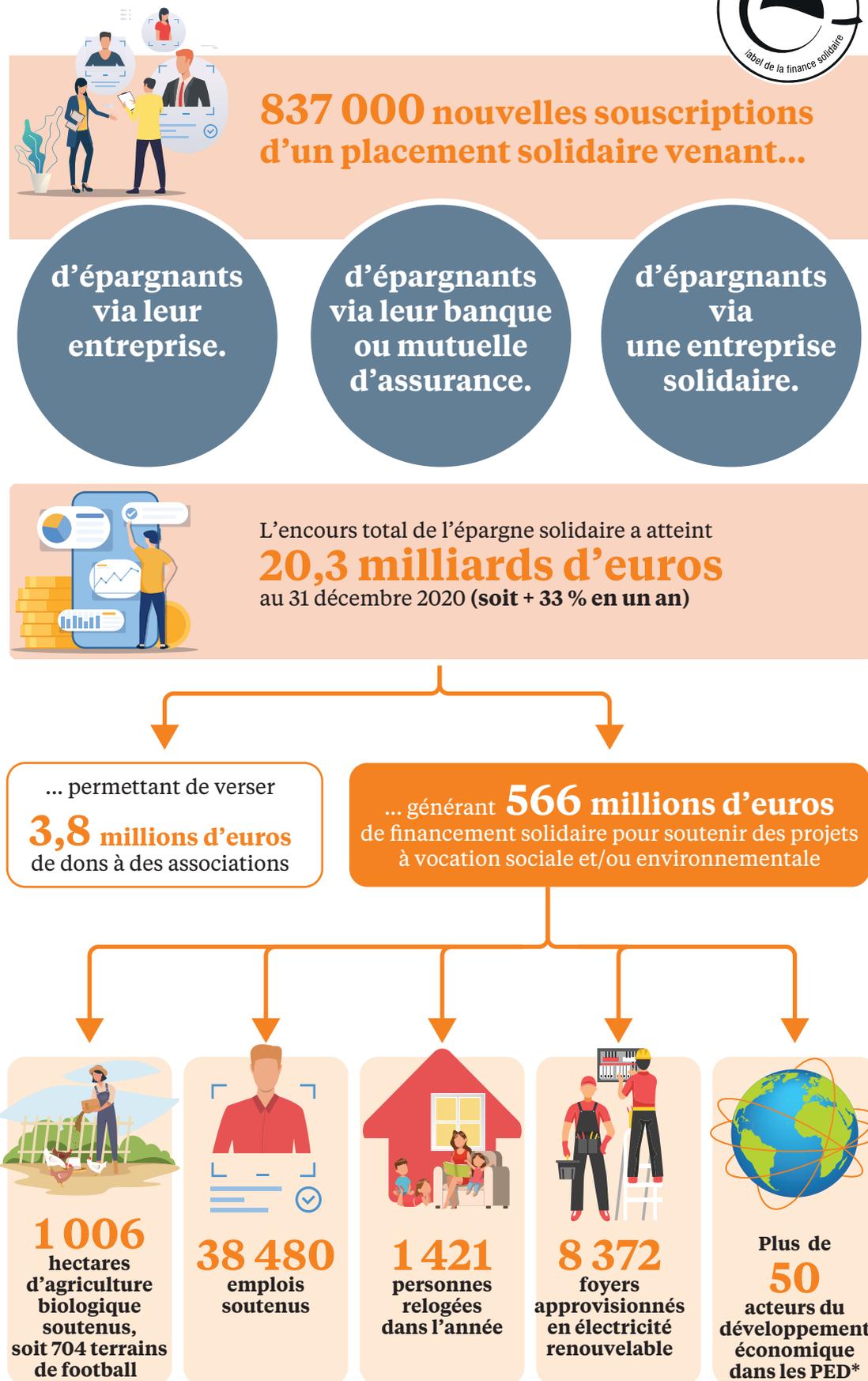
Les projets solidaires en ont bénéficié plus que d'autres. «Au moment des versements, la crise sanitaire était là et les salariés ont commencé à s'inquiéter de ses répercussions sociales», avance l'expert de Finansol. Les évolutions de la réglementation continuent de porter leurs fruits. La loi de modernisation de l'économie de 2008, qui a imposé la présence de fonds investis dans des entreprises solidaires dans tous les plans d'épargne salariale, a été amplifiée en 2019 par la loi Pacte, qui a créé un nouveau Plan d'Épargne Retraite et baissé le forfait social pour les TPE et PME.

«L'épargne salariale solidaire continue de se diffuser, notamment dans les PME, ce qui est un facteur de résilience important, ajoute Jon Sallé. Les moins bons résultats de 2020 dans les entreprises vont sans doute se répercuter sur l'épargne salariale en 2021, mais cet effet sera sans doute en partie compensé par le plus grand nombre d'entreprises concernées».

Enfin, malgré la crise, l'investissement direct dans des entreprises solidaires s'est plus que maintenu l'an dernier, avec une croissance de 15 %. «Le passage du taux de réduction d'impôt dit IR-PME de 18 % à 25 %, appuyé par l'activité de plaidoyer de Finansol, a significativement joué», estime Jon Sallé. La cohésion territoriale et la lutte contre l'exclusion restent en tête des secteurs ayant bénéficié de financements solidaires. Ce sont les financements de projets portant sur les énergies renouvelables – accompagnés d'une dimension sociétale – qui ont connu en 2020 les progressions les plus spectaculaires.

Emmanuelle Réju

La finance solidaire en 2020



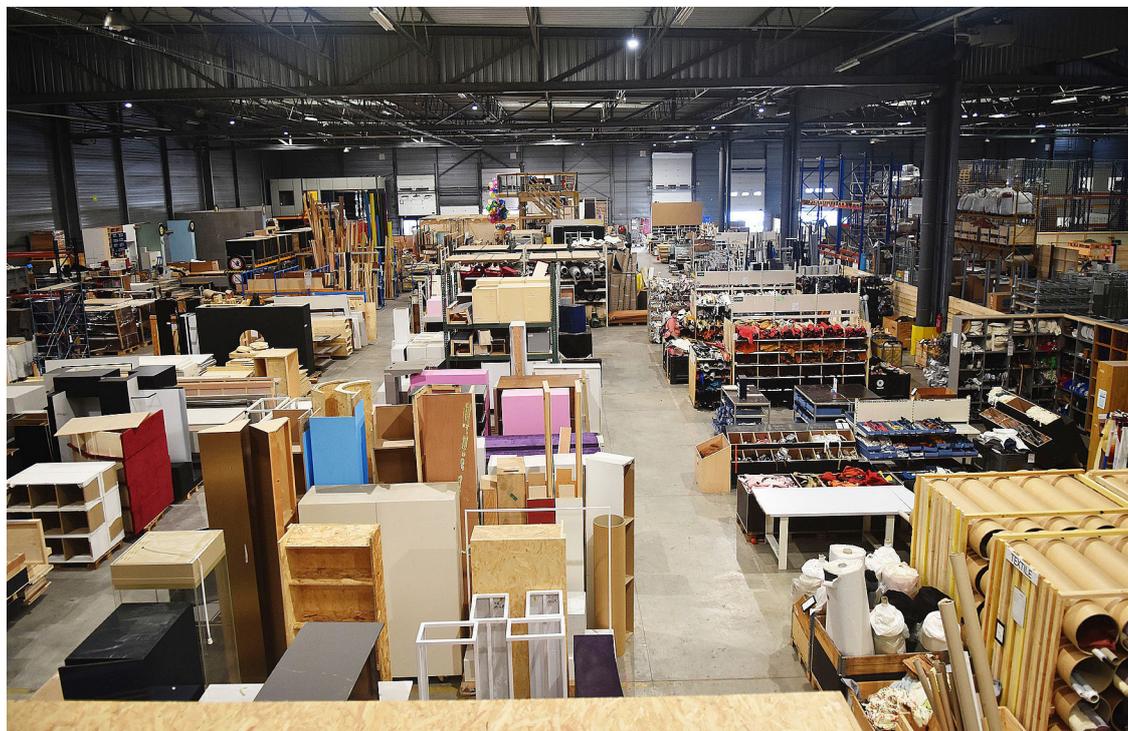
* Pays en développement (microfinance, coopératives agricoles, entreprises sociales...)

Épargner via son entreprise

Association installée à Paris et Marseille, la Réserve des arts sensibilise les jeunes à l'économie circulaire et au réemploi dans le milieu culturel.

A la Réserve des arts, les créateurs de demain luttent contre le gaspillage

Les allées de la Réserve des arts, à Pantin, ont des allures de Salon d'orientation. Beaucoup de jeunes déambulent dans les 3 000 m² de cet ancien entrepôt SNCF à la recherche, non pas de stages ou de jobs, mais des matériaux de récupération qui leur permettront d'avancer dans leurs projets professionnels. La moitié des 8 000 adhérents de l'association sont des étudiants de filières artistiques. Sur place, ils trouvent à bon compte des échantillons, qui pour construire un décor de théâtre, qui pour réaliser un costume ou une installation. Créée en 2008 à l'initiative de Sylvie Bétard et Jeanne Granger, avec le double objectif de donner une seconde vie à des déchets issus de travaux artistiques et de les proposer à bas prix aux créateurs de demain, la Réserve des arts a trouvé sa place dans l'univers de l'économie circulaire. L'association s'est agrandie à Pantin en 2014, avec le soutien de Paris Initiative Entreprise, un fonds territorial de France active, alimenté par l'épargne solidaire, qui a de nouveau soutenu l'association en 2020. « Pour les jeunes artistes, les matières premières coûtent très cher, déclare Sandrine Andreini, directrice de la Réserve. Ici, ils adhèrent au service à un tarif solidaire et ils trouvent des échantillons bon marché. Les autres membres, artistes et intermittents, cotisent un peu plus et sont sensibilisés au gaspillage. Nous avons en outre des actions avec les écoles d'art. » La Réserve compte sur les entreprises pour récupérer des chutes de fabrication : la période



Dans l'entrepôt de Pantin (Seine-Saint-Denis) sont stockées des chutes de matériaux et de tissus.

La Réserve des arts

des défilés de mode est grosse pourvoyeuse de déchets textiles ! L'activité de la Réserve des arts a créé des emplois directs, à Paris et à Marseille. « Nous avons 30 salariés, complète Sandrine Andreini, tous issus du secteur culturel. La jeune génération est très impliquée dans l'économie circulaire. On invente avec elle de nouveaux métiers, afin de valoriser les produits de récupération. » L'action de la Réserve en faveur de l'emploi des jeunes a été poussée encore plus loin en fin d'année der-

nière. L'association est devenue un organisme de formation. Deux sessions ont été organisées à destination des moins de 30 ans peu diplômés, voulant découvrir les métiers du réemploi dans le secteur culturel. Dans la première promotion de dix jeunes, Alexandra, 24 ans et Youcef, 28 ans, sont enthousiastes. Inscrits à Pôle emploi pour suivre la formation financée par le plan régional d'investissement dans les compétences, ils apprennent en un mois la théorie et la pratique de l'économie

circulaire. « Cela donne un aspect concret aux idées alternatives que j'ai envie de mettre en pratique, se réjouit Alexandra Boso. Nous avons accès aux ateliers d'éco-fabrication en cuir et en bois sur place et nous pourrions y réaliser notre prototype de fin de stage. » Autodidacte, Alexandra a été six ans costumière, puis maquilleuse. Elle espère entrer dans une entreprise artistique respectueuse du développement durable. Tout comme Youcef, qui a travaillé bénévolement dans une association culturelle de Bobigny : « C'est en concevant des décors que j'ai décidé de me reconvertir, alors que je travaillais dans la restauration. En septembre, je démarre un CAP de menuiserie. La formation de la Réserve me permettra d'intégrer la dimension de gestion des déchets dans mon projet professionnel. » Après leur formation, ils reviendront à la Réserve chercher des échantillons pour leurs activités artistiques. **Éric Larpin**

repères

Finansol, promoteur de la finance solidaire

Finansol. Créée en 1995, l'association a pour mission de développer la solidarité dans l'épargne et la finance. Elle fédère plus de 100 entreprises, associations et établissements financiers engagés dans une démarche de solidarité.

Le label. Finansol gère un label qui atteste le caractère solidaire d'un produit financier.

Il repose principalement sur des critères de solidarité et de transparence. Les épargnants ont ainsi l'assurance que leur argent contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale.

Ce label est attribué et contrôlé annuellement par un comité d'experts indépendants. À ce jour, 166 produits d'épargne sont labellisés Finansol.

La différence avec l'ISR.

La finance solidaire ne doit pas être confondue avec l'Investissement socialement responsable (ISR). L'ISR permet d'investir dans des entreprises cotées, choisies en fonction de leurs performances financières mais aussi de critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. La finance solidaire repose sur un degré d'engagement plus fort, puisque les activités financées sont choisies en fonction de leur utilité sociale et de leur capacité à produire un impact social mesurable. Elles ne sont pas conduites par des sociétés cotées en Bourse.

www.finansol.org

paroles

« Mon argent sert plusieurs bonnes causes »

Jean-Marie
43 ans, Deuil-la-Barre (Val-d'Oise), souscripteur du

fonds commun de placement d'entreprise « Impact ISR Rendement solidaire » de Natixis Interépargne

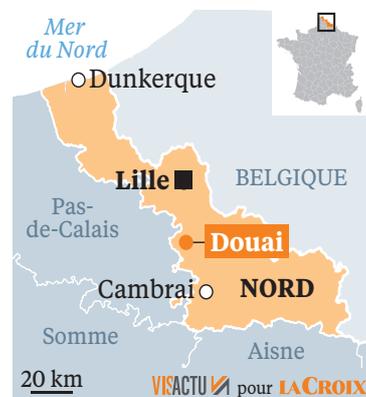
« Salarié dans un grand groupe automobile, j'ai toujours placé une partie de mon intérêt sur les fonds proposés par mon employeur. Au fil du temps, j'ai investi dans un fonds solidaire. J'ai voulu me renseigner

pour savoir où allait mon argent. Ce fonds appuie des entreprises investissant dans l'environnement et l'écologie, ce qui fait écho à mon engagement personnel. J'ai la sensation que mon argent sert plusieurs bonnes causes. Moralement et éthiquement, cela me convient beaucoup mieux que de spéculer. Et comme le rendement est positif, je ne vais pas m'en priver. »

Épargner en direct via une entreprise solidaire

L'association Habitat et Humanisme va créer une résidence intergénérationnelle dans l'ancien carmel de Douai, dont la livraison est prévue mi-2022.

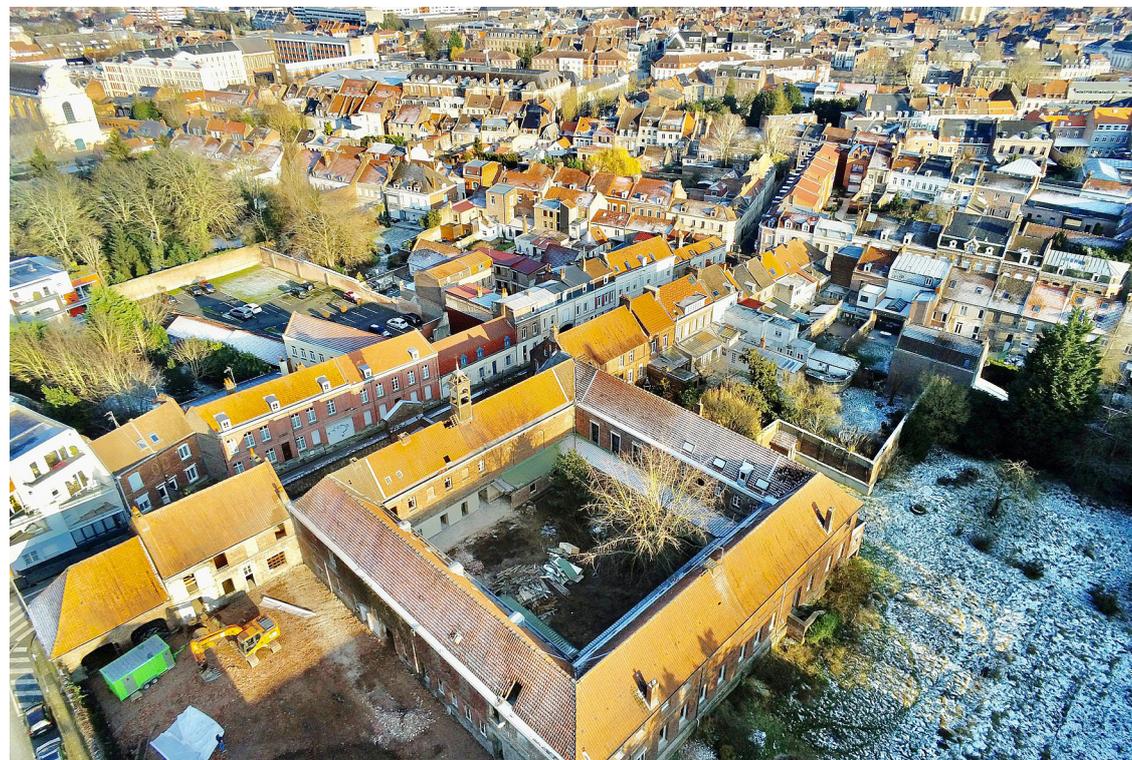
Dans l'ancien carmel, on prendra soin les uns des autres



Douai (Nord)

De notre correspondante régionale

« Cela fait des années que nous développons les résidences intergénérationnelles au sein de l'association, nous bénéficions de la capitalisation d'expériences qui marchent », souligne Françoise Delvoye, la présidente d'Habitat et Humanisme Nord-Pas-de-Calais. Ce qui marche, c'est par exemple les étudiants qui accompagnent les personnes âgées dans la mise en route d'un équipement numérique afin de communiquer plus facilement avec leur famille. C'est pourquoi six étudiants accéderont à l'un des logements de la nouvelle résidence Le Jardin du Carmel. Comme les autres locataires, ils seront choisis sur des critères sociaux, ainsi que sur leur adhésion au projet et à la charte « vivre ensemble » qu'ils signeront en même temps que leur bail : « Une sorte de contrat de bienveillance et du "prendre soin", relève Françoise Delvoye. Nous comptons sur eux pour être présents et attentifs aux besoins des personnes vieillissantes plus fragiles... » Les carmélites de Douai, qui ont quitté les lieux en 2015, ont choisi de confier ce bien à Habitat et Humanisme, sensibles à l'action de l'association et à ce projet immobilier social créateur de liens entre générations : « J'ai en tête une dame âgée rencontrée dans une résidence à l'ouest de Paris, se rappelle Françoise Delvoye. Elle n'arrêtait pas de regarder sa montre parce qu'elle guettait la sortie d'école et



Vue aérienne de l'ancien carmel de Douai (Nord). Habitat et Humanisme

Le Douaisis doit répondre à une demande accrue de logements aux loyers abordables et adaptés au vieillissement.

le retour de deux enfants avec leur maman. Elle leur avait préparé une tarte aux pommes pour le goûter... » Comme d'autres territoires, le Douaisis doit répondre à une demande accrue de logements aux loyers très abordables et adaptés au vieillissement. Proche du centre de Douai, la résidence Le Jardin du Carmel devrait accueillir 80 locataires courant 2022. Elle proposera 37 logements. Vingt destinés à des personnes âgées isolées, trois pour

des étudiants (à raison de deux étudiants par logement) et 14 pour des familles monoparentales ou des jeunes démarrant leur vie professionnelle, « des jeunes travailleurs précaires qui ne peuvent pas accéder à un logement avec un bailleur privé », précise Françoise Delvoye. Pour faciliter les rencontres et les échanges entre locataires, « la résidence a été pensée un peu comme le Familistère de Guise, avec des coursives qui ouvrent sur les logements et sur la cour intérieure », détaille la présidente de l'antenne nordiste d'Habitat et Humanisme. Cette cour, qui n'est autre que l'ancien cloître, pourra être aménagée pour les enfants. L'ancienne chapelle deviendra une salle de vie commune et d'activités, équipée d'une cuisine. Les habitants de cette résidence intergénérationnelle ouverte sur l'extérieur seront accompagnés par un animateur salarié à temps plein, qui disposera d'un bureau sur place, tout comme les bénévoles

d'Habitat et Humanisme Nord-Pas-de-Calais ou des autres associations impliquées dans le projet. L'association Toit et petits pois aidera les résidents à créer un potager partagé dans le parc boisé entourant l'ancien carmel. Cet important chantier, mené en lien avec les architectes des Bâtiments de France, a débuté fin 2020. Les travaux s'étaleront sur seize mois jusqu'à l'été 2022. La société EHD (Entreprendre pour humaniser la dépendance) est le maître d'ouvrage de cette opération immobilière en partenariat avec la Foncière d'Habitat et Humanisme. Le projet est soutenu et porté par la ville, la communauté d'agglomération, le département et d'autres partenaires institutionnels séduits par ce projet intergénérationnel et inclusif. C'est aussi grâce aux actionnaires de la Foncière du mouvement que ce lieu de vie a pu être lancé. Et que bientôt la cloche du carmel sonnera à nouveau.

Fanny Magdelaine

paroles

« Il me semble juste de partager mon épargne »

Marie-Odile, 76 ans, Lyon (Rhône)
Souscriptrice de parts sociales d'Entreprendre pour humaniser la dépendance (EHD)

« Ce qui m'a intéressée dans EHD, c'est de pouvoir participer à une action en faveur des plus fragilisés avec mon épargne. J'ai la chance d'en avoir un peu et il me semblait juste de la partager. De plus, le fonctionnement de la foncière accorde un grand respect aux personnes sollicitées : il est admis qu'on puisse avoir à nouveau besoin de cet argent et souhaiter le récupérer. Pour ma part, j'ai commencé à investir depuis 2003 ! Depuis, je lui ai toujours été fidèle. Nous recevons régulièrement des informations sur les projets (comptes rendus, photos, témoignages de bénéficiaires) : nous savons à quoi sert notre épargne, et pour moi, c'est essentiel. Je sais, par exemple, que cela contribue à créer à Douai une résidence qui ne va pas cloisonner les personnes âgées, les jeunes, les enfants, les femmes seules, mais réunir tout ce monde. Cela correspond à la manière dont je conçois la société. »

837 000

C'est le nombre de nouvelles souscriptions d'un produit **solidaire** effectuées par les épargnants français en 2020..

Quels établissements et entreprises proposent des placements labellisés Finansol ?

Souscrire via ma banque et ma mutuelle d'assurance



Les produits de partage

Banque Française Mutualiste

CIC

Crédit Agricole

Crédit Coopératif

Crédits Municipaux de Nantes, Paris et Toulouse

Crédit Mutuel / CIC

Crédit Mutuel Arkea

La Banque Postale

LCL

MACIF

MAIF

Meeschaert

Société Générale



Les produits d'investissements solidaires

AG2R LA MONDIALE

Amundi

AVIVA

Banque Populaire

BNP Paribas

Caisse d'Épargne

Crédit Agricole

Crédit Agricole Assurances

Crédit Coopératif

Crédits Municipaux d'Avignon, de Nantes, de Nîmes, de Paris, de Toulon et de Toulouse

Ecofi

Inpulse Investment Manager

La Banque Postale

La Financière Responsable

La Nef

LCL

MACIF

MAIF

Malakoff Humanis Gestion d'Actifs

Mandarine Gestion

Mirova

Novaxia

Sigma Gestion

Souscrire directement au capital d'une entreprise solidaire

Principal domaine d'utilité sociale



Accès à l'emploi

ADIE

Autonomie & Solidarité

CIGALES

CLEFE

Femu Qui

France Active Investissement

Garrigue

Herrikoa

IÉS

Terrafine



Généralistes

INCO

LITA.CO

PhiTrust Partenaires



Entrepreneuriat dans les pays en développement

Babyloan

FADEV

Microfinance Solidaire

Oikocredit

SIDI



Accès au logement

3 Colonnes

Accession solidaire

Caritas Habitat

Chênelet

EHD

ESIS

Familles Solidaires

Fondation Léopold Bellan

Fondation pour le Logement Social

Habitat & Humanisme

Habitat & Partage

Habitats Solidaires

SCICalliance

SNL-Prologues

SOLIFAP

Urban Solidarité Investissement

UrbanCoop



Écologie

ENERCOOP

Énergie Partagée Investissement

La Nef

Lurzaindia

Terre de Liens



Les établissements financiers distribuant des FCPE solidaires labellisés Finansol

Via mon entreprise

Banque de France

BNP Paribas ERE

Ecofi

La Banque Postale

MACIF

Malakoff Humanis Gestion d'Actifs

Natixis Interépargne



Pour en savoir plus sur ces placements, leur fiscalité et les projets solidaires qu'ils financent, rendez-vous sur www.finansol.org
Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence des produits. Le capital investi n'est pas garanti.

Épargner via sa banque ou sa mutuelle

En Tunisie, l'ONG a lancé un programme innovant destiné à améliorer l'insertion des 18-35 ans, programme étendu ensuite à trois autres pays africains.

Pour Handicap International, l'emploi des jeunes aussi est une urgence



Selon Handicap International, 80 % des personnes handicapées dans le monde, soit 800 millions de personnes, vivent dans la pauvreté. L'une des raisons est le taux de chômage, en particulier pour les jeunes, de trois à quatre fois supérieur à celui des valides, qu'on soit dans les pays du Sud ou du Nord. Si l'action de l'ONG Handicap International l'amène souvent à gérer l'urgence dans des zones de crises ou de conflits, son rôle dans l'éducation et l'insertion professionnelle des jeunes adultes, est tout aussi important. En ce début d'année, vient de s'achever en Tunisie, pays pilote et dans trois autres pays



En Tunisie, Jamel est employé dans une entreprise d'électronique et matériaux avancés. Wassim Hadhak/HI

africains (Bénin, Maroc, Sénégal), le programme Handicap et Emploi, qui visait les 18-35 ans en particulier. « Pendant trois ans, nous avons accompagné 1 800 personnes, dont

les trois quarts étaient des jeunes, indique Mohamed Mehrez Afchar, responsable du programme pour Handicap International. Un tiers d'entre eux occupent aujourd'hui un

emploi et un autre tiers est toujours suivi par nos partenaires. »

En Tunisie, comme dans les autres pays, le projet a associé les services publics de l'emploi et les associations nationales de soutien aux publics handicapés. L'appui financier de l'ONG a permis d'adapter les postes de travail dans les entreprises. « Il peut s'agir d'un clavier en braille, de l'appui d'un médiateur en langue des signes ou de l'aménagement des horaires, énumère Mohamed Mehrez Afchar. Handicap International a aussi versé des primes de transport. » Dans les quatre pays, les objectifs étaient d'inciter ces jeunes handicapés à s'inscrire auprès des services publics de l'emploi et de sensibiliser les employeurs. Conquises par leur implication et leur efficacité, les premières entreprises ont joué le rôle d'ambassadrices du programme. Des études le montrent, l'intégration de salariés handicapés bénéficie à tous. L'amélioration des règles et des processus de travail pour ces salariés profite à l'ensemble des équipes, donc à la

performance de l'entreprise. Mohamed Mehrez Afchar prend l'exemple d'une usine de prothèses dentaires à Agadès : « L'embauche de jeunes sourds a favorisé la création de codes couleur pour communiquer sur les produits chimiques. Très vite, les salariés ont adopté ces codes et cela a augmenté leur productivité. L'ergonomie mise en place pour deux personnes a aidé tout le monde. »

Le projet a associé les services publics de l'emploi et les associations de soutien aux publics handicapés.

Autre objectif atteint : les services publics de l'emploi ont mis en place des procédures d'accueil pour les jeunes handicapés. En Tunisie, au début du programme, 5 % d'entre eux étaient inscrits à l'Agence nationale ; ils sont 10 % cette année. D'autres pays dans le monde bénéficient, pour l'emploi des jeunes, du soutien financier de Handicap International, dont les ressources sont issues de fonds publics et de fonds privés. « Une partie de ces dons provient de l'épargne solidaire, met en avant Camille Jury, responsable des partenariats entreprises et fondations. Il y a dix ans, nous avons décidé d'entrer en partenariat avec des banques. Elles proposent à leurs clients des cartes ou des livrets de partage, qui enclenchent des dons pour notre association. Nous attendons aussi beaucoup de la collecte de dons des livrets de développement durable et solidaire. » Les besoins pour aider les jeunes handicapés demeurent. Tout se joue avant même l'accès au travail. Les enfants en situation de handicap ont dix fois moins de chances que les autres d'accéder à l'école... Il suffit pourtant de 50 € pour leur fournir une prothèse et un kit scolaire. **Éric Larpin**

Pour vous accompagner dans vos projets d'entrepreneuriat social



LA CROIX

OFFERT PENDANT 3 SEMAINES

LA CROIX, le quotidien d'information générale qui met chaque jour en lumière les innovations en économie sociale et solidaire.

Simple et rapide ! JE SOUSCRIS EN LIGNE la-croix.com/3SG-FINANSOL

Entretien. La finance solidaire se développe en Europe. Elle intéresse les associations qui cherchent à être moins dépendantes des dons et à développer des activités rentables qui contribueront à financer leurs activités non lucratives.

« La France est à l'avant-garde de la finance solidaire »

Sophie Faujour

Directrice France du réseau «European Venture Philanthropy Association»



Source : Sophie Faujour

Avec plus de 20 milliards d'euros d'encours en épargne solidaire en 2020, la France est-elle une exception en Europe ?

Sophie Faujour : Tout à fait. Avec les fonds solidaires promus dans le cadre de l'épargne salariale, la France est à l'avant-garde de la finance solidaire. Ces fonds, investis à 90% en investissements responsables et à 10% dans des entreprises solidaires, sont des instruments visionnaires : dès les années 1990, la France a pratiqué la finance à impact avant l'heure ! Et ce n'est pas fini. Les pouvoirs publics veulent faire de la France le leader mondial de la finance à impact.

Qu'entend-on exactement par finance à impact ?

S. F. : Il s'agit de capital patient, déployé à travers des instruments financiers très divers – don, apport en capital, prêt –, et qui aide au développement de projets ayant une portée sociale ou environnementale. Cet argent est déployé par des fondations, des fonds d'investissement à impact,



L.S./Adobe

«Ces moyens financiers, investis à long terme, vont de pair avec un réel accompagnement de l'organisation qui en bénéficie.»

des banques ou des entreprises qui investissent dans des associations ou des entreprises à impact. Ces moyens financiers, investis à long terme, vont de pair avec un réel accompagnement de l'orga-

nisation qui en bénéficie. Notre réseau, l'European Venture Philanthropy Association, qualifie ce capital d'investissement pour l'impact. Ce secteur a encore besoin de grandir, afin de répondre aux défis sociétaux grandissants mais il arrive à un certain niveau de maturité.

De quoi les associations ou les entreprises sociales ont-elles besoin ?

S. F. : Ces structures innovantes, qui testent des solutions pour résoudre des problèmes sociétaux très pointus, non rentables le plus souvent, ont besoin d'argent, ainsi que d'accompagnement. C'est une grande caractéristique des investisseurs pour l'impact. Ils peuvent

les y aider. Notre étude montre qu'en 2020 plus de 80% d'entre eux les accompagnent dans leur stratégie, la recherche de modèle de viabilité financière ou la mesure de leur impact (1).

Ceci est particulièrement important pour les associations qui cherchent à être moins dépendantes des dons et à développer des activités rentables qui contribueront à financer leurs activités non lucratives.

«La mesure de la performance dans le domaine de l'innovation sociétale est tout aussi qualitative que quantitative.»

Les investisseurs ont-ils répondu présent en cette période de crise ?

S. F. : Le rôle des fondations et des fonds d'impact a été vital pour ces organisations sociales, qui ont été très éprouvées. Ils ont pu montrer de la flexibilité dans les conditions de financement, les ont souvent aidées à prendre le virage

numérique et se sont organisés en collectif pour les soutenir. Ceci étant dit, la pandémie a montré qu'il y avait urgence à s'attaquer à des enjeux sociaux cruciaux, comme l'insertion professionnelle des jeunes qui arrivent sur le marché du travail ou le risque de décrochage scolaire de millions d'enfants qui n'ont pas eu les moyens d'étudier à distance.

Pour mobiliser davantage, ne faudrait-il pas avoir une définition plus précise et harmonisée en Europe de ce qu'est une entreprise sociale ?

S. F. : Oui, la Commission européenne vient enfin d'arrêter une définition commune. Pour que le secteur se développe et mobilise davantage de financeurs, une certaine standardisation de la mesure d'impact est également nécessaire. Elle ne doit pas être totale. La mesure de la performance dans le domaine de l'innovation sociétale est tout aussi qualitative que quantitative. Il y a un juste milieu à trouver. La Commission met au point une taxonomie environnementale. Nous attendons maintenant une taxonomie sociale!

Recueilli par Emmanuelle Réju

(1) Étude EVPA – Impact Industry Survey 2020.

Un réseau européen

Le terme de *venture philanthropy* a vu le jour aux États-Unis dans les années 1990, période où un bon nombre de jeunes entrepreneurs de la Silicon Valley font fortune très rapidement, et souhaitent s'impliquer pour la société. Ils le font en appliquant au don les méthodes du capital-risque (*venture capital*). L'enjeu est de construire un secteur social très performant via le financement et la montée en compétences de quelques organisations à fort potentiel. La *venture philanthropy* a pour principe d'apporter un soutien ciblé et global à un petit nombre d'organisations, dans la durée, en visant un fort impact social. Créé en 2004, l'European Venture Philanthropy Association (EVPA) est le réseau européen des investisseurs pour l'impact. Soutenu par la Commission européenne, il regroupe 300 organisations, fondations, fonds d'impact, entreprises, associations (dont Finansol), issus de plus de 30 pays.

2020, année exceptionnelle pour la finance solidaire

Comment devenir épargnant solidaire ?

Épargner solidaire, c'est facile et accessible à tous !

Vous avez des économies et souhaitez les faire fructifier tout en soutenant l'accès à l'emploi, à la santé ou au logement, l'écologie ou encore l'entrepreneuriat dans les pays en développement ? Optez dès maintenant pour une économie plus respectueuse des hommes et de l'environnement : épargnez solidaire. Trois possibilités s'offrent à vous.

Via votre établissement financier

Les établissements financiers (banques, compagnies et mutuelles d'assurances, sociétés de gestion, etc.) proposent des placements d'épargne solidaire. Vous pouvez souscrire, selon les établissements, un livret bancaire, une assurance-vie, un compte à terme, des parts d'un organisme de placement de collectif (comme un Fonds commun de placement – FCP ou une société d'investissement – SICAV), etc.



Via votre entreprise

Un fonds d'épargne salariale solidaire est obligatoirement proposé dans le cadre de votre Plan d'Épargne Entreprise (PEE) ou de votre Plan d'Épargne Retraite Collective (PERCOL).



Via une entreprise solidaire

Vous choisissez d'investir en direct dans le capital d'une entreprise qui exerce une activité à forte utilité sociale et/ou environnementale et en devenez actionnaire.



Comment ça marche ?

Deux mécanismes de solidarité existent : le produit de partage (tout ou partie des intérêts est versé à des associations) ou le produit d'investissement solidaire (tout ou partie de la somme que vous choisissez de placer est investi dans une entreprise solidaire).



Comment faire ?

Prenez rendez-vous avec votre banquier, votre assureur ou un autre établissement pour connaître les produits qu'ils proposent. Consultez la liste des produits labellisés Finansol disponible sur

<https://www.finansol.org/quels-sont-les-produits-labellises/>

Infos fiscalité

Dans le cadre du mécanisme de partage, 66 % ou 75 % de la somme versée peut être déduite de l'impôt sur le revenu (en fonction du statut de l'organisation bénéficiaire).



Comment faire ?

Renseignez-vous sur les dispositifs mis en place par votre entreprise auprès de votre service administratif ou des ressources humaines. Vous y souscrivez dans votre entreprise en choisissant le fonds sur lequel vous souhaitez placer votre épargne, le montant des versements et leur périodicité.

Infos fiscalité

Les sommes investies et les intérêts générés sont exonérés d'impôts, à condition qu'ils soient placés au moins 5 ans pour le PEE et jusqu'à la retraite pour le PERCOL (dans les limites fixées par la loi).



Comment faire ?

Consultez la liste des entreprises solidaires dont les parts de capital sont labellisés Finansol sur

<https://www.finansol.org/quels-sont-les-produits-labellises/>

Renseignez-vous ensuite directement auprès de l'entreprise qui vous intéresse.

Infos fiscalité

Vous pouvez bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu allant de 18 % à 25 % pour les souscriptions réalisées en 2021. Cette réduction est soumise à quelques conditions : conserver son titre au moins 5 ans en cas de rachat par un tiers ou 7 ans en cas de remboursement de l'entreprise solidaire, et avec plafonnement de la réduction fiscale.

Retrouvez p.5 les établissements proposant des produits labellisés Finansol

VISACTU pour LA CROIX

Le baromètre de la finance solidaire est soutenu par

franceinfo:



Édité par BAYARD PRESSE S.A., société anonyme à directoire et conseil de surveillance. 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex. Téléphone : 01.74.31.60.60. Fax : 01.74.31.60.01. Directoire : Pascal Ruffenach, président et directeur de la publication ; André Antoni, Alain Augé et Florence Guémy, directeurs généraux. Président du Conseil de surveillance : Hubert Chicou. Actionnaires : Augustins de l'Assomption (93,7 % du capital), SA

Saint-Loup, Association Notre-Dame de Salut. Directeur, directeur de la rédaction : Guillaume Goubert. Directeur délégué, administrateur général : Arnaud Broustet. Directrice adjointe de la rédaction : Florence Couret. Numéro de commission paritaire (CPPAP) : 1024 C 85695, Dépôt légal à date de parution. Abonnement annuel plein tarif : 462 €. Édition spéciale réalisée par Emmanuelle Réju, Jean-Christophe Ploquin, François-Xavier Guiblin, Cécile Prévost.

en collaboration avec Finansol: Frédéric Tiberghien, Patrick Sapy, Dounia Ait-Mamaar, Constantin Gleyze, Flore Latournerie, Lenaig Naudais, Sarah Perrier, Davy Rosa, Jon Sallé, Clémence Vaugelade. Impression: La Galiote-Prenant. 70 à 82 rue Auber, 94400 Vitry-sur-Seine. Papier 100 % recyclé.



BANQUE des TERRITOIRES



AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

bayard